

UFR Arts et sciences humaines

Directeur administratif

Fabrice BLANC

tél. 04 76 82 73 60

fabrice.blanc@univ-grenoble-alpes.fr

Assistante de direction

Nadège ROSELLI

tél. 04 76 82 73 63

Nadege.roselli@univ-grenoble-alpes.fr

Relevé de conclusions

Séance du conseil d'UFR du mardi 17 septembre 2019 – 14h00 - salle B1 bât. ARSH2

Conseil plénier :

- Effectifs étudiants
- Contrats pédagogiques
- Organisation du service scolarité
- Organigramme de l'UFR
- Décharge d'enseignement « nouveau MCF »
- Délégués des étudiants
- Campagne emplois 2020
- Elections
- Les grands dossiers
- Philopolis, diplôme d'université (D.U.)

Conseil restreint aux enseignants-chercheurs et enseignants :

- Responsabilités pédagogiques 19-20

Membres élus du Conseil (présents ou procuration) :

CIAVALDINI-RIVIERE L. – PR histoire de l'art

DALMASSO A. – PR histoire

MATHIEU N. – PR histoire

FRINAULT M. – MCF musicologie

GAL S. – MCF histoire

GAILLARD I. – MCF histoire

MARTIN P. – MCF histoire de l'art

JOUAN M. – MCF philosophie

NUQ A. – MCF histoire

SUTTON K. – MCF géographie

PEAUD L. – MCF géographie

SOUCHON A. – IGE RF – centre de ressources

DELHOTEL I. - TECH. RF - scolarité

UNEF et Solidaires :

-

Les Arshiens

PERTEGAL T. – histoire

Personnalités extérieures : -

-

Membres invités permanents :

Directrices et directeurs des départements histoire, géographie, histoire de l'art, philosophie, musicologie

Responsable de la licence sciences humaines appliquées

Directrices et directeur des centres de recherche LUHCIE, LARHRA, PPL

Responsables de scolarité et du centre de ressources

Conseil plénier de l'UFR ARSH – 17/09/2019

Premier conseil d'UFR de l'année universitaire

EFFECTIFS ETUDIANTS :

- **Document : tableau des effectifs étudiants (provisoire/inscriptions en cours)*
- 1421 inscrits dont 1265 en licence au 17/09/19 – 1617 au 14/10/19.
- Augmentation du nombre d'étudiants en L1, notamment en musicologie (problème de paramétrage puis d'affichage de la formation les 2 années antérieures), en sciences humaines appliquées (120 nouveaux admis + 18 redoublants) ce qui va avoir des conséquences sur les groupes de TD - pas de baisse possible, compte tenu de la pression concernant cette formation, en tension. Les conséquences se poursuivent en L2 et L3 (atelier, échanges internationaux). Rappel des données d'appel pour cette formation : 350. Le taux de « déperdition » semble également moins élevé entre la L1 et la L2 d'histoire (à confirmer).
- Problèmes de capacités de salles signalés (SHA).
- Accent sur la qualité des documents d'accueil pour les L1 remis dans une pochette style « trieur », et remerciement à toute l'équipe administrative qui s'implique en permanence dans l'amélioration de l'accueil fait aux étudiants de l'UFR.

CONTRATS PEDAGOGIQUES :

- Poursuite du processus lié à l'arrêté licence : mise en place des contrats pédagogiques en lien avec le Directeur des études (DETU) et la direction de chaque département : contrat « moral » favorisant la responsabilisation étudiante en licence, en formalisant le parcours, signé par les étudiants de L1 avant le début des cours, amendable en fonction de la situation à tout moment de l'année (contrat de base pour beaucoup d'étudiants, mais particulier pour environ un quart d'entre eux).
- Le directeur d'UFR salue le travail réalisé par le DETU, qui représente une charge considérable en permettant à l'UFR de participer efficacement au processus pour faire valoir ses spécificités. Ce travail permet la personnalisation des contrats et l'accompagnement des étudiants autorisés à s'inscrire en « oui si » (en nette augmentation) : intérêt des parcours supplémentaires pour aider les étudiants à réussir (soutien en français, renforcement disciplinaire, tutorat au second semestre en très petits groupes), dont les modalités sont décidées par chaque département de formation. Les étudiants qui ne sont pas en « oui si » peuvent également bénéficier des mesures. Chaque étudiant est reçu par le DETU et le directeur de département.
- A signaler : confusion assez souvent pour l'étudiant arrivant en première année de licence entre inscription pédagogique et contrat pédagogique : changement d'appellation du contrat à envisager ?

ORGANISATION DU SERVICE DE SCOLARITE :

- **Document : tableau récapitulatif de l'organisation du service scolarité*
- Depuis le printemps, nouvelle répartition de la gestion des formations, et réorganisation partielle à la rentrée suite à l'arrivée de deux nouvelles collègues.

ORGANIGRAMME DE L'UFR :

- **Document : organigramme administratif et organisation pédagogique de l'UFR*
- Des départs : en mutation (Véronique Sava, Nathalie Liaud) – en retraite (Jean-Jacques Blain, Patrick Revol, Pierre Judet)
- Des arrivées : équipe administrative : prise de fonction pour 3 personnes :
- Claire Ollivier est devenue référente en gestion financière (et sera amenée à exercer également la fonction de référente RH progressivement en 2020).
- Amandine Antony assure la gestion de scolarité en L2 et L3 d'histoire, la coordination de gestion de pour la licence SHA, pour les services d'enseignement des départements d'histoire, de philosophie et de géographie, pour la gestion des étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, etc.). Le dossier « admissions devrait également revenir en partie au service scolarité en lien avec le pôle d'appui au pilotage des formations.
- Enya Delannoy assure la gestion de scolarité de la licence SHA pour 19-20.
- A noter : modification du nom du Laboratoire PPL qui désormais s'appelle IPhiG (Institut de Philosophie de Grenoble).
- Laura PEAUD a été élue directrice du département de géographie.
- Le poste de gestion financière commun aux laboratoires LUHCIE et IPhiG (mi-temps) a été pourvu. Ce poste a été complété par le budget propre de l'UFR (+ 30%) afin de venir en appui aux activités de gestion des 3 laboratoires (avec le LARHRA) : Marie PAPAGIANNOPOULOS (bureau B23, 2^{ème} étage ARSH 2).
- Nouveaux enseignants-chercheurs : Elise Petit (MCF musicologie), Olivia Andankpo-Labadie (MCF histoire médiévale), Véronique Beaulande-Barraud (PR histoire médiévale).
- ATER 2019-2020 : Marielle Crochu (musicologie), Emma-Sophie Mouret (histoire contemporaine), Florian Metral (histoire de l'art moderne : attention au mail : l'adresse est florian.metral2@), Alice Ensabella (histoire de l'art contemporain).

DECHARGE D'ENSEIGNEMENT « NOUVEAU MCF » :

- 96h de décharge d'enseignement qui peuvent être réparties sur les 3 premières années d'exercice. Un droit, mais pas une obligation. Le collègue peut mobiliser tout ou partie de ces 96h.
- Objectif du dispositif : favoriser l'intégration dans le laboratoire de recherche.
- Attention : pas de paiement d'heures complémentaire possible.
- Un dispositif devenu « de droit » depuis juillet 2018, mais l'UFR n'a reçu l'information de ce caractère « de droit » qu'en juin 2019....
- Sont éligibles 2 MCF recrutés en 2018 / 2 MCF recrutés en 2019.
- Discussion et concertation nécessaires au sein des équipes pédagogiques et scientifiques.
- La composante n'a plus à porter un avis, juste un visa de remontée.

DÉLÉGUÉS DES ÉTUDIANTS :

- Pour chaque année de formation, il est souhaitable d'élire un titulaire et un suppléant.
- Les délégués élus sont invités à participer aux conseils/réunions des départements et des formations.
- Ces élections sont organisées au niveau de chaque département/formation, si possible lors d'un cours où l'ensemble des étudiants d'une année de formation sont présents.

CAMPAGNE EMPLOIS 2020 :

- Pour les personnels administratifs : 4 emplois concernés
- Cat B / remplacement départ en retraite (pôle appui au pilotage des formations) – poste de responsable de la cellule administrative.
- Cat A / remplacement départ en retraite par anticipation (référente RH) ainsi que gestionnaire financière (suite départ en mutation). Création d'un nouveau poste de responsable de la gestion des moyens humains et financiers : poste déjà pourvu (entresol administration : Claire Ollivier).
- Cat C : demande d'emploi pour le pôle appui au pilotage des formations.
- Cat C / demande de création d'emploi pour l'accueil : 0.5 etp sur ressources propres.

- Toutes ces demandes doivent attendre le résultat de l'arbitrage opéré par la DGD RH d'ici fin novembre, en principe.
- **Document : descriptif des postes enseignants chercheurs.*
- Pour les personnels enseignants-chercheurs et enseignants : 1 poste vacant (MCF histoire contemporaine / laboratoire de rattachement : LARHRA).
- Remontée prospective stratégique par laboratoires : LUHCIE 1 poste de MCF histoire contemporaine – LARHRA transformation d'un poste de MCF histoire moderne en PR histoire moderne et contemporaine – IphiG 1 poste de MCF en philosophie.

VOTE : FAVORABLE (à l'unanimité).

UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS :

- CNU : par correspondance (matériel de vote auprès de Martine ANINAT, référente RH).
- Conseils centraux : mardi 3 décembre 2019
- Conseil d'UFR : nouveaux statuts qui verront l'augmentation de la représentation des personnels administratif et techniques (passant de 2 à 4), ainsi qu'une personnalité « extérieure » supplémentaire. Elections au printemps.
- CSPM (composante sans personnalité morale, résultant du regroupement de 7 composantes dans le cadre de l'UI (Université Intégrée) : ce conseil sera composé d'élus des conseils d'UFR ; un des enjeux du renouvellement du conseil de notre UFR, puisque les listes devront indiquer qui parmi leurs membres ira siéger au conseil de la CSPM. Pour chaque UFR de la CSPM : 2 du collège A (PR et assimilés), 2 du collège B (MCF et assimilés), 1 du collège C (personnels administratifs et techniques) et 1 du collège D (usagers). La date de la constitution du premier conseil sera précisée par la suite.

LES GRANDS DOSSIERS : (*Document ci-joint)

UNIVERSITÉ INTÉGRÉE (UI)

- Constitution de groupes de travail : un certain retard en raison de composantes qui n'ont pas donné les noms de leurs participants.
- Pour le groupe de travail sur la vie étudiante : en l'absence de réponse d'élus étudiants, la question sera posée aux délégués des formations pour y participer.
- Processus sur le nom à trouver en cours.
- Groupe « masters » : à lancer prioritairement.
- Vote du CNESER à venir prochainement. *[Vote positif survenu depuis].*
- Décret de constitution de l'EPE provisoire attendu vers le 15 octobre.

ACCREDITATION NOUVELLE OFFRE DE FORMATION

- Calendrier processus HCERES en document joint.
- Lien avec la phase d'autoévaluation qui s'est déroulée en 2018-2019.
- L'accréditation porte sur la structure de l'offre de formation (organisation en diplômes et en parcours).
- Comment la formation s'intègre et contribue à la stratégie de l'établissement.

RÉFORME DE LA 1^{ère} ANNÉE DES ÉTUDES DE MÉDECINE :

- Document joint : schéma.
- Projet actuel autour de la mineure « portail SHS » : ressource distancielle commune au portail SHS (MOOC non évalué) ; suivi d'1 CM et d'1 TD de L1 d'une des filières du portail, en présentiel (évalué).

EUR : ECOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE :

- Appel à manifestation d'intérêt ci-joint.

PHILOPOLIS, DIPLOME D'UNIVERSITÉ :

- **Document : règlement des études*
- D'un CU (certificat d'université) à un DU pour maîtriser les coûts d'inscription.
- Ce DU sera présenté à la CFVU du 17 octobre.
- Le projet de CU "Pratiques du dialogue philosophique", désormais projet de DU, est en cours depuis un an et demi.
- L'année dernière, le département de philosophie a obtenu avec Jean-Pascal Simon (MCF en sciences du langage, Lidilem) un financement IDEX pour un projet de rayonnement social et culturel, à hauteur de 25.000 euros, pour créer un réseau d'acteurs autour des pratiques d'atelier de philosophie dans l'espace public, hors université et hors lycée. Au coeur de ce projet se trouvait la création d'une formation certifiante permettant d'accueillir des personnes animant déjà des ateliers de philosophie, mais manquant de formation philosophique, ainsi que nos étudiants de philosophie intéressés par cette perspective qui, appuyé sur le réseau du projet IDEX, pourrait fournir des possibilités de stage et d'insertion professionnelle.
- L'UFR est partie prenante du projet IDEX et sa contribution consiste dans l'aide à la création de cette formation certifiante.
- Pour un CU, on arrivait à un coût d'inscription à 3.600 euros. Même en tenant compte de la possibilité d'exonération partielle, cela rendait le CU absolument impraticable. En outre, il y avait un problème de volume d'heures de formation : le CU impose une construction à partir des UE (qui sont créditées), tandis qu'un DU permet de fragmenter les UE de la mention pour ne conserver que certaines matières, ce qui rend les choses à la fois plus souples pour l'emploi du temps et moins rigides pour la tarification.

VOTE : FAVORABLE (à l'unanimité).

CONSEIL RESTREINT AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS :

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES 2019-2020 :

- **Document : tableau récapitulatif de la répartition des heures de primes de responsabilités pédagogiques allouées pour 19-20 (proposition) [Document en diffusion restreinte].*

VOTE : FAVORABLE (à l'unanimité).